Jeunes : Attal sort le carnet de chèques !

écrit par Pierre Duriot | 27 avril 2024

Voilà Attal parti dans des délires martiaux, avec des idées dont on sait par avance qu'elles ne marcheront pas et qu'elles vont nous coûter cher. Le premier Ministre veut s'attaquer à des voyous de moins de 16 ans et les remettre dans le droit chemin. Et d'expliquer : « *Nous devons disposer de sanctions adaptées pour les mineurs de moins de 16 ans.* » Il a annoncé la création prochaine de « travaux d'intérêt éducatif » pour les mineurs de moins de 16 ans, pour lesquels « on ne peut pas aujourd'hui prononcer de peine de travaux d'intérêt général ». Le projet, énoncé en janvier dernier, lors de son discours de politique générale est aujourd'hui sous le feu des caméras, ce qui permet au jeune premier Ministre de plastronner déjà, sur un dispositif qui n'a pas encore apporté la moindre preuve de son efficacité.

Attal a fait allusion à la présence « d'émeutiers très jeunes », dans les cités, durant les « violences de juillet dernier », « pour qui la violence semble, un moyen comme un autre de tromper l'ennui ». **« Tromper l'ennui » : il y croit ? Dans les villages du Morvan, les jeunes s'ennuient encore plus et il n'y a pas d'émeutes.** « Nous responsabiliserons aussi davantage les parents », a affirmé le Premier ministre, par « la mise en place de travaux d'intérêt général pour les parents de jeunes délinquants qui se sont soustraits à leurs obligations parentales ». Et il veut aussi « aider » les familles « dépassées par les événements » : des dépenses donc, encore et toujours. Ces violences sont en fait communautaires, parfaitement comparables à un genre d'intifada à la palestinienne et nos « jeunes » de banlieues, parce que c'est bien d'eux qu'il s'agit, harcèlent nos forces de l'ordre, aux cailloux et aux mortiers d'artifice, aussi sûrement que leurs frères, les soldats de Tsahal.

Rappelons au passage que les émeutes de 2023 ont coûté un milliard, à la charge de la nation et pas des fauteurs de

troubles, en permanence exemptés de tout.

On ne saurait trop lui rappeler, à ce Premier Ministre, que les lois actuelles sont parfaitement efficaces, mais seulement avec les enfants du cru. Si dans un village de l'Ardèche, les gamins du médecin et de l'instituteur du coin s'acoquinent pour un mauvais coup, les parents sont responsables, convoqués, ils payent les dégâts et les choses rentrent dans l'ordre et au besoin, les parents sont déchus de leur autorité parentale et les gamins placés.

Seulement, il n'en va pas de même avec les enfants et les parents des cités, qui sont naturellement d'importation et avec lesquels les lois ne s'appliquent pas, ou très différemment et pas que celles pour les enfants mineurs délinquants : aucune loi ne s'applique là comme ailleurs, tant la politique officielle est pétrie d'excuses, de repentance, de pauvreté, d'ennui… arguments qui ne sont jamais valables en province, avec la population d'origine, pour laquelle les lois dans leur ensemble sont parfaitement efficaces et l'action des Forces de l'ordre et de la justice pleine et entière, sans coup férir. Le provincial solvable le sait bien, qui est poursuivi jusqu'en enfer pour un point sur son permis, pendant que d'autres dealent, ou conduisent régulièrement, sans permis et sans assurance, des voitures volées… dans une relative impunité.

Attal propose donc un nouvel arsenal juridique, là où il y en a déjà un qui n'est pas appliqué. On ne voit donc pas comment il va appliquer le nouveau qui ne sera qu'une source de dépense supplémentaire, comme le furent en leur temps, les très chers « stages de déradicalisation » qui ont été un fiasco. Et de parler pudiquement de familles « monoparentales », qui sont en réalité des familles polygames. Les seconde et troisième épouses, voire plus, ne pouvant être déclarées juridiquement comme « épouses », elles le sont comme mères isolées, avec le cortège d'allocations qui sied à cette condition. Il semble qu'avec

eux la seule solution politiquement acceptable soit de sortir les subventions et de croire qu'en mettant toujours plus d'argent, le diable finira par se calmer.

Nous avions déjà fait des propositions, au RPF. Plafonner les allocations familiales à trois enfants, c'est à dire qu'un adulte ayant déjà eu trois enfant, comme père ou comme mère, ne peut plus toucher d'allocations familiales pour un quatrième. Cela ne dérangera que ceux qui font des enfants à tour de bras, alors qu'ils savent parfaitement qu'ils ne pourront pas les élever correctement. Déchoir de la nationalité française et donc des prestations sociales, les familles de bi-nationaux et expulser les étrangers, avec leurs enfants délinquants nés en France, pour lesquels il ne doit y avoir aucune forme d'allocation, en cas de manquement de leurs mineurs. Ce qui implique également d'en finir avec le droit du sol. Restaurer l'autorité de l'école, établir des passerelles plus directes entre elle, la police et la justice, étant donné qu'on attrape nuitamment des enfants dès l'âge primaire. Pratiquer la suppression des allocations en cas de comportements agressifs ou de tenues inadaptées dans les établissements scolaires, les cantines, ou maisons de quartiers et soutenir les personnels coûte que coûte face à l'entrisme religieux et à la délinquance. Tant que la nationalité et les prestations sociales ne seront pas conditionnées aux comportements des parents et des enfants, mineurs ou majeurs, rien ne se passera dans le bon sens.

https://rassemblementdupeuplefrancaiscom.wordpress.com

https://t.me/R_P_France

Pierre Duriot : porte parole du Rassemblement du Peuple Français.